



**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DU LAC SEPT-ÎLES INC.  
3309, Chemin du lac Sept-Îles  
Saint-Raymond, Q.C. G3L 2S3**

**PROCÈS VERBAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010**  
tenue le 8 août 2010, à 9h30  
au Club nautique du Lac Sept-Îles

**VERSION PRÉLIMINAIRE**

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Ginette Charette, présidente de l'APLSI, informe l'assemblée que, parmi les 55 personnes présentes, 33 membres en règle ont signé le registre des présences. Puisque la présence de 25 membres est requise pour établir le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée générale, elle déclare la trente-septième assemblée générale annuelle officiellement ouverte. Il est alors 9h35.

Les documents suivants ont été mis à la disposition des membres :

- L'ordre du jour
- Le rapport du bureau de direction
- Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009

**2.-NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Jacques-A. Bilodeau, secondé par Michel Fleury, propose Ginette Charette pour agir comme présidente d'assemblée et André Martin comme secrétaire. Il faut toutefois noter que André Martin devra quitter la réunion à 11h00; il sera remplacé par Georges-Émile Paradis.

**Résolu à l'unanimité**

**3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Jacques Métivier, secondé par Clarence Gagnon, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

**Résolu à l'unanimité**

**4.- PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Antoine Lacourcière, appuyé par Denis Cayer, propose de ne pas faire la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 9 août 2009 étant donné qu'il a été reproduit dans l'Alouette 2010 et également d'accepter intégralement le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tel qu'il apparaît à l'Alouette.

**Résolu à l'unanimité**

## **5.- RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION**

Ginette Charrette, avant de dévoiler les grandes lignes du rapport du Bureau de direction, présente et remercie de leur dévouement les directeurs et directrices pour le temps précieux qu'ils ont consacré aux dossiers de l'APLSI. Elle souligne aussi le travail remarquable des bénévoles qui ont consacré plusieurs heures aux rénovations du Club nautique ainsi que ceux et celles qui ont travaillé aux divers comités.

La présidente sortante indique que le Bureau de direction s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année et que le comité exécutif a tenu 4 réunions. En cours d'année deux démissions sont survenues : Jean-Pierre Thiffault et Henriette Cayer. Ces deux personnes n'ont pas été remplacées.

### **Les objectifs et les orientations 2009-2010**

- Faire une planification stratégique
- Immobilisations : construire de nouvelles salles de toilettes et aménager un espace pour les traiteurs
- Augmenter le nombre de nos activités
- Poursuivre notre plan d'action environnemental
- Maintenir la qualité de notre gestion
- Recruter des membres qui peuvent apporter une certaine expertise pour l'APLSI

### **La planification stratégique**

Pour faire suite aux clarifications apportées l'an dernier sur le rôle des administrateurs, le Bureau de direction a consacré plusieurs heures de travail à l'élaboration de la planification stratégique. Furent remis en question et adaptés à la situation actuelle et future, la mission, les valeurs, les objectifs et les résultats attendus. Ces éléments sont maintenant mieux définis :

#### La mission

- a) Promouvoir les intérêts culturels et sociaux des membres; s'occuper du bien-être social et matériel des résidents, soit par la création et l'exploitation d'un centre des loisirs, soit par la promotion de services en commun, soit de toute autre manière.
- b) Promouvoir et défendre les intérêts des résidents, faire à cet effet des représentations auprès des corps publics et prendre tout autre moyen utile.

#### Les valeurs

On privilégie des valeurs comme : le respect, la justice, l'intégrité, la loyauté, la confiance, l'entraide, le partage et l'engagement.

#### L'objectif général

Maximiser le bien-être social et matériel commun des membres de l'association.

#### Les sous-objectifs

- a) Maximiser le bien-être social en augmentant le sentiment d'appartenance.
- b) Maximiser le bien-être matériel par des interventions auprès des corps publics, par l'amélioration de la protection de notre milieu de vie, par l'amélioration de la communication avec nos membres.

En concluant sur la planification stratégique, Ginette Charrette indique qu'il faudra terminer le travail à l'automne en adoptant les stratégies et les moyens à mettre en place pour atteindre nos objectifs. Chaque

comité nous présentera son plan d'affaires. Il est prévu qu'en janvier vous retrouveriez toute l'information sur notre site internet.

### **Les relations avec la Ville**

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus municipaux, rencontres empreintes de relations cordiales et de volonté de partenariat. Les sujets abordés lors de ces réunions ont touché notamment l'environnement et la plage Beau Soleil.

#### L'environnement

Plusieurs rencontres ont été tenues par le comité conjoint APLSI élus municipaux relativement aux orientations en environnement et à la subvention avec le programme EcoAction. On trouvera plus de détails plus loin.

#### La Plage Beau Soleil

Nous avons rencontré les représentants de la Ville et les nouveaux propriétaires à au moins deux reprises concernant ce dossier. La première rencontre a permis à l'APLSI de formuler des commentaires, des préoccupations et des requêtes. La Ville avait déjà fait un excellent travail en favorisant des changements au plan initial (réduction du projet de 91 à 61 condos camping).

La rencontre suivante fut tenue en présence de tous les intervenants au dossier. Les promoteurs étaient très ouverts, nous avons senti qu'ils voulaient établir d'excellentes relations avec nous et surtout respecter ce à quoi nous nous attendions notamment pour la protection de l'environnement et pour le nombre d'embarcations motorisées. Ils nous ont dévoilé un projet final qui rejoignait nos demandes. Ce projet comporte les éléments suivants :

- 61 terrains de condos camping (pas de fondation, uniquement des VR ou roulottes)
- 41 embarcations motorisées maximum, la ville a modifié son règlement afin d'autoriser qu'une seule embarcation motorisée, par terrain, pour les condos camping
- aucune descente à bateau sur ce site
- mise à l'eau au club nautique, en conséquence les propriétaires de terrain devront donc être membres en règle de l'APLSI
- construction d'un chalet principal pour douches, toilettes et salle de réception, pas de restaurant
- respect des normes environnementales quant à la protection de la rive, du couvert forestier ainsi que des normes concernant les installations sanitaires.

Nous avons invité M. Le Maire à tenir une séance d'information avec les résidents du Lac, secteur lac des Aulnaies pour leur faire part du projet. Cette rencontre s'est déroulée le 13 juin.

Finalement, nous avons rencontré, avec Monsieur le Maire, Mme Allard pour connaître ses projets quant à la partie qu'elle a conservée. Selon ses propos, elle continuera d'accueillir une douzaine de campeurs, soit ses plus anciens clients. Si elle décidait de vendre, les promoteurs auraient un droit de premier refus. Quant à sa descente à bateau, elle nous a affirmé que l'usage se limiterait à sa clientèle. Qu'en sera-t-il de la réalité ?

Enfin, d'autres rencontres sont prévues avec les promoteurs.

### **Rampe de mise à l'eau**

Pour le service de descente à bateaux, les mêmes règles que les années antérieures et les mêmes heures d'ouverture ont été maintenues.

Afin de permettre la mise à l'eau des embarcations non motorisées, telles que kayak, canot ou planche à voile, et pour que l'utilisation de la rampe de mise à l'eau soit réservée aux seuls membres de l'APLSI tel que prévu à la servitude avec le voisin, des panneaux indiquent maintenant l'emplacement de la descente à l'eau pour ce type d'embarcations non motorisées afin de permettre leur mise à l'eau gratuite par tous les résidents de la municipalité.

### **Les installations du Club Nautique**

Les toilettes ont été complètement refaites et un emplacement pour les traiteurs a été aménagé. On a ajouté une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, changé une poutre de soutènement de la bâtisse, refait toute la plomberie ainsi que les installations électriques. Le coût de ces travaux s'élève à environ 48 000 \$. Toutes ces dépenses ont été acquittées à même nos liquidités, donc aucun emprunt.

L'équipe de Serge Thibault et de Jean-Pierre Thiffault a dû mobiliser plusieurs bénévoles afin de réaliser ce projet à l'intérieur du budget qui leur était alloué. Nous les félicitons pour la réussite de ce projet. Nous remercions sincèrement tous les bénévoles.

La finition extérieure de l'agrandissement sera terminée en 2011. À venir la réparation de la clôture entourant le tennis et nous espérons aussi l'aire de jeu.

Depuis 2008 nous avons effectué pour plus de 110 000 \$ de travaux : installations sanitaires, toiture, poutre et toilettes sans avoir recours à la marge de crédit.

### **Les activités et services de L'APLSI**

Nous avons à nouveau proposé des activités de divertissement rassembleuses et surtout des plus appréciées par l'ensemble des résidents.

- Cette année, il y a eu trois activités hivernales qui ont attiré au total presque le double de participants des dernières années. Ces activités sont toujours suivies d'un repas au Manoir.
- Pour les activités estivales, la journée des voisins et d'accueil des nouveaux résidents a été ajoutée. Pour la première édition, il y a eu 60 participants sans oublier la présence du maire, mais seulement 2 nouveaux résidents.
- Le nombre des populaires vendredi 5 à 7 a été augmenté. Le dernier de la saison aura lieu le 24 septembre 2010.
- La journée champêtre présentait le même programme que l'an passé. Plus de 300 hot-dogs et plus de 120 smoke-meats furent servis. La parade de bateaux en après-midi n'a pas été très populaire. L'an prochain, le retour à la formule du soir est envisagé.
- Il y a toujours la foire du livre usagé et la bibliothèque et le souper estival.
- Enfin, il y a eu le 22 mai, un ensemencement de truites arc-en-ciel de 13 à 16 pouces et de 9 à 11 pouces lors du deuxième ensemencement le 1er juillet. Le terrain de pétanque est prêt à accueillir des joueurs.

Nous sommes très satisfaits du taux de participation à toutes ces activités. Notez que c'est une source très importante de revenus qui sont nécessaires pour maintenir la pérennité des installations.

- Nous offrons toujours notre café internet, l'ordinateur est prêté par un directeur, M. Serge Thibault et M. Georges Émile Paradis, secrétaire de l'association, a obtenu encore cette année le service gratuit de Déry Télécom.

- Nous notons que plusieurs résidents des îles s'approvisionnent en eau potable au club nautique. Nous sommes très heureux de rendre ce service.
- La gestion estivale du Club nautique a été confiée au Manoir du Lac Sept-Îles. Jusqu'à maintenant nous sommes très satisfaits du service offert par les deux gardiennes, il est à la hauteur de nos attentes.

### Site Internet

Le site internet a maintenant un an et le nombre de visiteurs différents chaque mois continue à augmenter. Il a dépassé 350 visiteurs par mois et on a noté 850 visites en juillet.

Merci à M. Georges E. Paradis pour la création du site et pour sa constante mise à jour ainsi que pour un intranet à l'usage des directeurs.

### **Le dossier environnement**

La présidente cède la parole à Michel Fleury, responsable du comité sur l'environnement, qui dresse un tableau des principales activités de ce comité. Au cours de sa présentation, monsieur Fleury insiste sur les points suivants :

- Le plan d'action « *Mon lac Sept-Îles...j'en prends soin* » s'est poursuivi en 2009-2010 pour une quatrième année. La renaturalisation des rives, la mise aux normes et la vidange périodique des fosses septiques, l'adoption de comportements respectueux de l'état de notre lac pour les conducteurs d'embarcations motorisées, l'application de mesures simples comme l'utilisation de produits de lessive et de nettoyage sans phosphate sont autant de mesures qui contribuent à retarder le vieillissement de notre lac.
- L'Association et son Comité environnement, avec la collaboration de la municipalité de Saint-Raymond et le support technique de la CAPSA ont continué à déployer des efforts pour conserver notre plan d'eau dans le meilleur état possible.
- Au niveau du comité conjoint avec la municipalité, les échanges se sont poursuivis dans un climat positif et de collaboration. Les représentants de la municipalité au comité conjoint sont les conseillers Hélène Thiboutot et Jacquelin Génois ainsi que Pierre Désy, directeur du service d'Urbanisme. L'APLSI est représentée par Jacques Plamondon et Michel Fleury.

### **Les algues bleu-vert (cyanobactéries)**

La présence d'algues bleu-vert (cyanobactéries) au Lac Sept-Îles a été signalée pour une troisième année au début de l'automne dans la fosse en face du Club nautique et à quelques endroits autour du lac. Le résultat des observations a été transmis au MDDEP qui a considéré que la densité des cyanobactéries observées ne nécessitait pas une intervention de la Santé Publique.

### **La renaturalisation des rives**

#### a) Avis de l'APLSI sur la nécessité d'une réglementation

En 2008 et 2009, des plants à des prix réduits ont été mis à la disposition des résidents désireux de procéder de façon volontaire à la renaturalisation de la bande riveraine de leur propriété. Cette opération a

été rendue possible grâce aux contributions financières de la municipalité de Saint-Raymond et de l'APLSI et des ressources techniques spécialisées provenant de la CAPSA.

En 2008, 87 propriétaires se sont prévalus des services offerts et près de 5500 plants ont été acquis à des prix réduits. En 2009, 22 propriétaires, dont seulement 9 nouveaux, s'en sont prévalus et seulement 285 plants ont été distribués

Nous sommes donc encore bien loin d'un objectif adéquat de renaturalisation sur la largeur de la bande riveraine nécessitant des interventions, puisque seulement un faible pourcentage de l'objectif de renaturalisation a été atteint. Selon une hypothèse de renaturalisation de 5 mètres sur la largeur de la bande riveraine, seulement 1.98 % de l'objectif de renaturalisation aurait été atteint.

Ainsi, après deux ans d'efforts, nous avons constaté que les résultats n'étaient pas à la hauteur des attentes. Plusieurs résidants nous ont signalé qu'ils ne voyaient pas pourquoi ils entreprendraient les travaux nécessaires à la renaturalisation de leur rive sans d'abord être assurés qu'une mesure d'ensemble amène tous les résidants concernés à faire de même. De plus avant d'entreprendre leurs travaux, plusieurs souhaitent être appuyés concrètement et conseillés par des spécialistes du domaine en vue de poser les meilleures actions possible.

Par souci d'équité pour tous les résidents du Lac Sept-Îles et pour assurer l'efficacité des mesures qui contribueront à ralentir le vieillissement du Lac, nous sommes devenus convaincus que les correctifs à apporter à la bande riveraine doivent être appuyés par une réglementation municipale spécifique et appropriée

Le comité environnement a donc préparé un avis sur le contenu d'un éventuel règlement de renaturalisation des rives du Lac Sept-Îles. Cet avis a été approuvé par le conseil d'administration de l'APLSI lors d'une réunion tenue le 28 février dernier. Cet avis a été déposé à la municipalité le 3 mars dernier. Le document peut être consulté sur le site Internet de l'APLSI au [WWW.APLSI.COM](http://WWW.APLSI.COM) section environnement

Nous avons également signalé à la municipalité, lors de la transmission du mémoire que les membres du conseil d'administration se sont dits préoccupés par les conséquences qu'occasionne le développement de nouveaux secteurs domiciliaires dans le bassin versant du lac et la conception actuelle du drainage du réseau routier autour du lac.

Le 23 mars 2010, Rolland Dion, maire de Saint-Raymond confirmait que le conseil municipal avait mandaté son service d'Urbanisme pour élaborer une proposition de règlement en tenant compte du contenu des recommandations du mémoire de l'APLSI. Le projet de règlement devait être déposé lors de la séance du conseil du 3 mai 2010.

#### b) Programme de renaturalisation des rives 2010 : l'Opération Belles Rives 2010-2011

En parallèle, nous avons déposé, en octobre dernier auprès d'Environnement Canada dans le cadre du programme ÉcoAction une demande d'assistance financière pour soutenir un projet alors évalué à 178 971.00 \$. Nous avons obtenu une réponse favorable le 13 mai dernier, ce qui nous a permis, après avoir apporté les ajustements demandés, de mettre à la disposition des résidents du Lac un programme intitulé « Opération Belles Rives 2010-2011 » évalué à 164 000. \$. Les contributions financières proviennent du gouvernement fédéral, de la municipalité de Saint-Raymond, de l'APLSI, des résidents qui participeront au projet ainsi que de la participation des bénévoles qui sont impliqués dans le projet.

Cette aide financière permet de mettre à la disposition des résidents les services professionnels de la CAPSA pour planifier les travaux de renaturalisation et d'obtenir des plants à des prix réduits. L'objectif est de permettre à près de 200 résidents de compléter l'ensemble des travaux de renaturalisation requis d'ici 2 ans.

Les critères d'admissibilité au programme ÉcoAction exigeaient que notre programme ne soit pas inscrit dans le prolongement de l'application d'un règlement municipal. C'est pourquoi la municipalité a accepté de reporter en 2012 l'adoption du règlement sur la renaturalisation des rives dont le dépôt avait initialement été prévu à la séance du mois de mai 2010. De plus, depuis le printemps, les autorités de la Ville ont réaffirmé à plusieurs reprises leur ferme intention d'adopter ce règlement dès 2012.

Il faut signaler l'encourageante réponse des riverains aux avantages que leur offre l'Opération Belles Rives 2010-2011. En effet, à la fin de juillet, plus de 80 résidants se sont inscrits et les inscriptions continuent à entrer. Les experts de la CAPSA sont à compléter, avec la collaboration de chacun de ces riverains, le plan de renaturalisation de ces bandes riveraines. Ces plans seront approuvés gratuitement par la Ville et reconnus conformes aux exigences du règlement que la Ville adoptera en 2012. Pour ces riverains, la distribution des plants se fera le 4 septembre prochain.

Il faut souligner le travail particulier qui a été réalisé par Jacques Plamondon dans ce dossier. Sans sa patience et sa détermination, nous n'aurions possiblement pas eu accès aux fonds fédéraux. Des remerciements s'adressent également à André Martin pour son support dans la mise en place des moyens de communication pour publiciser « Opération Belles Rives 2010-2011 » et mettre à jour le volet environnement du site Internet de l'APLSI avec la collaboration de Georges E. Paradis et de François Rhéaume.

Il faut enfin remercier tous les bénévoles qui sont allés visiter les riverains pour les informer des avantages de l'Opération Belles Rives et les inciter à s'inscrire. Le succès que nous avons connu n'est certainement pas étranger aux heures qu'ils ont consacrées à ces visites.

### **Le code d'éthique pour les embarcations motorisées**

L'APLSI, appuyée par la municipalité, adoptait l'an dernier un code d'éthique volontaire pour les conducteurs d'embarcations motorisées. Tous les utilisateurs du plan d'eau avec des embarcations motorisées sont donc invités à adhérer et à mettre en application volontairement ce code d'éthique afin d'assurer une utilisation du lac compatible avec la protection de l'environnement et qui respecte la quiétude des résidents et des autres utilisateurs.

Conjointement avec l'APLSI, la municipalité observe aussi comment le « Code d'éthique des conducteurs de bateaux motorisés » est respecté. L'adoption d'une réglementation spécifique dans ce domaine pourrait être envisagée par la municipalité pour protéger la qualité des eaux de notre lac et pour assurer la quiétude et la sécurité des autres utilisateurs.

### **Les installations septiques**

La municipalité poursuit en 2010 son programme d'inspection afin d'assurer la mise aux normes des installations septiques.

Pour sa part, l'APLSI est toujours d'avis que la vidange périodique des installations septiques devrait être prise en charge par la municipalité, et ce, le plus rapidement possible. Cette façon de faire permettrait de vérifier périodiquement l'efficacité de toutes les installations dans le bassin versant du Lac Sept-Îles et assurerait qu'elles sont vidangées à tous les deux ans pour les résidants permanents et à tous les quatre ans pour les occupants saisonniers. Présentement, plusieurs résidants ne respectent pas ce cycle de vidange. Le comité environnement est à préparer un avis sur la question. Le nouveau Bureau de direction sera invité à prendre connaissance de son contenu et à prendre position très bientôt.

### **Les prochains défis**

Depuis 2007, avec l'adoption par le bureau de direction de l'APLSI du plan d'action « Mon lac Sept-Îles... j'en prends soin », plusieurs initiatives ont été mises de l'avant. Les résidants demeurant dans le bassin versant du lac Sept-Îles et les autorités municipales ont pris conscience de l'importance de protéger

notre lac et de retarder son vieillissement. La sauvegarde de la valeur de notre milieu au plan économique et le devoir que nous avons de laisser aux générations futures un héritage digne de mention doivent continuer à nous motiver à poser des gestes et surtout agir.

L'état actuel du lac nous permet encore de travailler à prévenir les situations, plutôt que de mettre en place des correctifs, comme chez nos voisins, qui nécessitent des interventions majeures, et ce, à quels coûts.

Nous étions peut-être téméraires en pensant que nous aurions mis en place en trois ans les moyens pour réduire l'apport de phosphore et d'azote dans le lac, assurer un meilleur contrôle des embarcations et sensibiliser les résidants à protéger notre lac.

Force est de constater qu'il reste encore beaucoup de travail à faire au niveau de résidants pour pousser plus loin la sensibilisation à adopter des comportements responsables et avec la municipalité, notamment pour assurer une meilleure intégration du développement résidentiel et de villégiature dans le bassin versant du lac afin de réduire les effets négatifs sur le lac, moderniser l'ouvrage de contrôle des eaux du lac (barrage) afin d'y introduire des principes de gestion écologique, revoir la configuration des fossés du réseau routier afin de mieux contrôler l'apport de sédiments dans le lac, etc.

Notre défi pour la prochaine année et les années à venir sera de bien évaluer les actions posées à ce jour et de proposer un plan à plus long terme de gestion environnementale du lac et de son bassin versant qui impliquera un partage clair des responsabilités entre les résidants, notre Association de propriétaires et la municipalité.

Nous sommes très satisfaits des résultats que nous avons obtenus, et ce, grâce au travail des directeurs et des bénévoles, nous avons réussi à atteindre nos objectifs. En terminant, si vous jugez que vos compétences professionnelles pourraient nous être utiles sur une base volontaire pour des contributions ponctuelles dans des dossiers ou que vous souhaitez vous impliquer de façon importante, n'hésitez pas à faire connaître vos intentions.

## **6. RECRUTEMENT**

Monsieur Jacques-A. Bilodeau informe les membres que, au 2 août 2010, on constatait un gain de deux membres par rapport à l'an dernier. Malgré les rappels écrits ou par internet, on s'aperçoit que 15 membres de 2009 n'ont pas renouvelé en 2010 alors qu'on sait ils sont toujours au lac, mais que 3 locataires qui ne sont pas revenus en 2010. On réussit à rejoindre la majorité des résidants et à recruter une grande partie des nouveaux arrivants au lac puisque 31 nouveaux membres de 2010 ne l'étaient pas en 2009. Grâce à une collaboration avec la ville, je reçois une copie de l'index des mutations qui me permet d'identifier tous les nouveaux qui achètent une propriété au lac. Je leur envoie alors un mot de bienvenue et leur fais connaître l'APLSI.

Le fonds d'immobilisation a recueilli 5 310 \$. Ceci est une forte augmentation de 73.5 % par rapport à 2009 qui avait recueilli 3 060 \$. Les travaux de rénovation ont donc été fort appréciés des utilisateurs qui n'ont pas hésité à contribuer généreusement à leur financement.

Le fond d'ensemencement a recueilli jusqu'à maintenant 3075 \$ soit une baisse de près de 8 % par rapport à l'an dernier. En 2010, on a ensemencé en mai pour 2000 \$ de truites arc-en-ciel soit environ 600 truites de 13-16 pouces et le 2 juillet, pour 1000 \$ de truites arc-en-ciel, soit 700 truites de 9 à 11 pouces.

On rappelle à tous qu'il est important de payer sa cotisation annuelle, par solidarité pour les bénévoles, même si l'on est moins actif à un certain moment, car l'APLSI doit rencontrer ses obligations opérationnelles. On vous demande aussi de nous éviter des frais et du travail en payant dès le premier avis de cotisation. Finalement, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse.

## **Dépôt du rapport du Bureau de direction**



Sur proposition de Denis Cayer, secondée par Bernard Paré, l'assemblée des membres accepte le dépôt du rapport 2009-2010 du bureau de direction de l'APLSI.

### **Résolu à l'unanimité**

#### **7. RAPPORT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009**

Les états financiers au 31 décembre 2009 ont été remis aux participants lors de l'inscription. La présidente remercie Jacques Proulx qui a accepté bénévolement d'analyser les résultats financiers et de préparer leur présentation. Elle souligne également l'excellent travail réalisé par notre trésorière, Anne St-Gelais.

Jacques Proulx indique à l'assemblée que, pour l'exercice 2009, les revenus du fonds d'administration générale totalisent 101 919 \$ et les dépenses 91 091 \$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 10 828 \$. Ainsi au 31 décembre 2009, les soldes de fonds non affectés sont de 22 647 \$ et ceux affectés aux immobilisations sont de 309 077 \$.

Les principales sources de revenus sont la cotisation des membres, l'opération du bar et la vente de produits pétroliers.

En terminant, Jacques Proulx attire l'attention des membres sur la note 4 qui indique qu'en 1996, l'association a lancé une campagne de financement visant à recueillir des sommes spécifiques en vue de la rénovation de son bâtiment. La campagne a jusqu'à présent rapporté 28 772 \$ qui ont été investis dans des projets visés par le fonds.

#### **8. RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

Paul H. Desrochers, au nom du comité de surveillance, mentionne à l'assemblée que les livres de la corporation sont tenues selon les règles de l'art, que les contrôles ajoutés au cours des dernières années vont au-delà des attentes et que les décisions prises par le Bureau de direction sont toutes relatées dans les procès verbaux.

Il mentionne que les décisions concernant les dépenses importantes sont justifiées par la nécessité d'avoir des équipements conformes et que l'octroi de travaux importants donne lieu à des appels de soumissions. Il adresse des félicitations à Anne St-Gelais, trésorière ainsi qu'aux membres du Bureau de direction pour le travail accompli et la rigueur apportée au contrôle des finances de la corporation.

Monsieur Desrochers ajoute qu'il est souvent coutume, que le comité de surveillance accorde une attention particulière à l'analyse d'un aspect particulier de la gestion de l'association. Cette année, l'étude a porté sur le processus de recrutement et sur le contrôle des entrées de fonds auquel donne lieu ce processus.

Il précise que l'examen qui a été réalisé permet de conclure que tous les contrôles sont effectués selon les règles de l'art et que les sommes perçues sont bien versées aux fonds pour lesquelles elles sont destinées.

Monsieur Desrochers indique que le comité a été impressionné par le fait que tout ce processus de recrutement soit informatisé et que le tout est appuyé par une documentation nette, précise et complète sur la nature des opérations à mettre en place pour le réaliser. Il note que la qualité du travail réalisé par Jacques-A. Bilodeau, au cours de toutes ces années, ainsi que la mise sur pied d'un processus aussi bien documenté, facilitant la relève, mérite des félicitations et des remerciements de l'assemblée.

#### **Acceptation des états financiers**

Suite aux discussions et aux commentaires du comité de surveillance, l'acceptation des états financiers au 31 décembre 2009 tel que présentés est proposée par Antoine Lacourcière appuyée par Denis Cayer

**Résolu à l'unanimité.****9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2010**

Paul H. Desrochers, Gilles Hardy et André Martin acceptent de poursuivre leur travail pour la prochaine année. Monsieur Desrochers indique toutefois qu'il faudrait adjoindre au comité un quatrième membre, au moins pour les deux prochaines années, car André Martin faisant partie aussi du comité environnement ne pourra assister à la vérification des comptes spécifiques à l'Opération Belles Rives. Monsieur Georges-Émile Paradis se propose comme volontaire.

Antoine Lacoursière appuyé par Denis Cayer, propose que le comité de vérification pour l'année financière 2010 soit formé de Paul H. Desrochers, Gilles Hardy, André Martin et Georges-Émile Paradis.

**Résolu à l'unanimité****10. QUITTANCE DES DIRECTEURS POUR LES GESTES POSÉS**

Sur une proposition de Denis Cayer, appuyé par Marcel Goulet, quittance est donnée aux membres du Bureau de direction pour toutes les décisions prises et pour tous les gestes posés au cours de la dernière année. Des félicitations et des remerciements sont également adressés aux membres du Bureau de direction et à sa présidente pour le travail accompli.

**Résolu à l'unanimité****11. QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS**

**Location inappropriée :** Un membre souligne qu'étant voisin du Club nautique, il a été témoin d'une location des installations inappropriée le lundi le 2 août de midi à 1h00 de la nuit. Appuyé par un autre membre qui dépose des photos en preuve, on a constaté plusieurs comportements inadéquats des locataires (utilisation des quais pour des départs en wakeboard, présence de motomarines, comportements grossiers et bruits excessifs jusqu'à 1 heure du matin en plus de la consommation de leur propre boisson ce que ne permet pas le permis ni les règles adoptées pour les membres). Ce membre suggère que le prochain Bureau de direction se penche sur cette question afin d'adopter des règles plus contraignantes qui seraient incorporées au contrat de location.

À ce sujet, Vincent Caron souligne que les gardiennes l'ont avisé de cet état de fait et qu'il est lui-même intervenu pour que cessent ces comportements indésirables. Il précise que la location a été faite par un membre de l'APLSI, que les motomarines utilisées provenaient de résidences des membres et qu'il s'agit d'un incident isolé et qu'il ne faut pas généraliser cette situation à l'ensemble des locations. Un autre membre, qui a été témoin de l'évènement, appuie la dernière intervention en indiquant qu'il s'agit d'un cas d'exception et que l'ensemble des locations se font de façon civilisée. Il est d'avis que les clauses actuelles du contrat de location sont suffisantes : il s'agit de les faire respecter.

**Amarrage de longue durée aux quais du club.** Un membre, résidant des îles, indique qu'il ne peut trouver d'endroit pour stationner son ponton sur la rive et que c'est devenu une nécessité compte tenu des difficultés de mobilité de sa conjointe. Il souhaite que les quais du Club puisse être utilisés de façon permanente par les résidents des îles par location, comme pour une marina, et propose la constitution d'un comité à cet effet.

Ginette Charrette indique qu'un comité de l'APLSI se penche présentement sur la question des amarrages de longue durée et elle invite le membre à en faire partie. Toutefois, plusieurs membres interviennent pour indiquer que l'APLSI ne doit pas adopter des mesures générales pour résoudre des problèmes personnels. On suggère plutôt que l'Association puisse apporter son aide pour que les membres concernés trouvent eux-mêmes une solution à leur problème.

**Règlement rendant obligatoire le renaturation sur 5 mètres** Un membre émet l'avis qu'il est exagéré d'obliger une renaturation des rives sur une profondeur de 5 mètres. Ceci ne tient pas compte de la localisation des bâtiments. Il suggère de maintenir plutôt une renaturation volontaire plutôt qu'une obligation qui ne tient pas compte des particularités de chacun.

À ce sujet, Michel Fleury indique que selon les règlements provinciaux en vigueur prévoient un bande minimale de protection de 10 mètres, ce qui selon les analyses scientifiques est nécessaire pour sauvegarder la santé des eaux d'un plan d'eau. Comme il a été dit plutôt, la renaturation volontaire a atteint ses limites. D'autre part, il n'est pas question de faire du 5 mètres une règle absolue, c'est un objectif général à atteindre. De plus, les schémas d'aménagement présentement préparés tiennent compte des particularités de chaque terrain et des aménagements en place. Ce qui est visé c'est d'atteindre l'objectif général de 5 mètres tout en tenant compte des particularités des terrains, des goûts et des besoins des propriétaires.

**Protection des milieux humides** Un membre demande si le nouveau développement prévu à la Plage Beausoleil respectera la protection de la bande riveraine qui est considérée comme un milieu humide à protéger.

À ce sujet, Michel Fleury souligne que les promoteurs se sont engagés auprès du ministère de l'Environnement à protéger la bande riveraine sur une profondeur de 10 mètres et à reboiser cette bande là où il y a une plage. Les milieux humides concernés seront donc protégés.

**Circulation des bateaux** Un membre est d'avis qu'on devrait prendre exemple sur le Lac Sergent qui entreprend présentement une consultation sur la réglementation concernant la limitation de la circulation des embarcations motorisées.

À ce sujet, il est répondu que l'on suivra de très près ce qui se fait au Lac Sergent et que le comité environnement pourrait s'en inspirer dans ses travaux futurs.

**Hydravions** En préambule à ses commentaires, un membre félicite les bénévoles qui se sont chargés des travaux de réfection du club. Il souligne aussi que si la parade de bateaux a connu une baisse de popularité, ce n'est peut-être pas qu'elle s'est déroulée dans le jour, mais plutôt parce que plusieurs membres ont compris qu'une telle activité n'était pas en continuité avec les objectifs de protection de l'environnement. Revenant aux hydravions, ce membre note de nombreux manquements au protocole d'entente. Il souhaite que l'APLSI rencontre le plus rapidement la Ville à ce sujet.

Ginette Charrette indique qu'elle a logé plusieurs appels au maire, mais sans réponse. C'est un sujet qui doit faire l'objet d'une préoccupation constante et qu'une bonne façon de faire débloquer le dossier serait de se plaindre à la Ville dès qu'une dérogation au protocole est observée.

**Planification stratégique** Un membre souhaite que les membres puissent être consultés sur la planification stratégique en cours d'élaboration.

Ginette Charrette indique qu'on a fait appel aux membres intéressés en début de processus d'élaboration et que suite à cet appel quelques membres se sont joints au Bureau de direction pour participer à son élaboration.

## 12. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

### 13. ÉLECTION DES DIRECTEURS

Le président d'élection informe d'abord que, selon les règlements de l'Association, les sièges en élection cette année portent les numéros impairs, plus le siège no 10 qui est vide.

No siège	Candidat	Proposeur	Secondeur	Acceptation
1	Alain Lagacé	Denis Cayer	Jean-Guy Bernier	oui
3	Jacques A Bilodeau	Jean Savary	Jacques Hardy	oui
5	Patrice Mathieu	Serge Thibeault	Jacques-A Bilodeau	oui
7	Johanne Simard	Sylvain Robitaille	André Julien	oui
9	Georges-Émile Paradis	Jacques-A Bilodeau	Ginette Charrette	oui
11	Jacques Métivier	Marcel Goulet	Henriette Cayer	oui
13	Antoine Lacoursière	Rodrigue Grégoire	Lucie Coulombe	refuse
13	Jean Cayer	Denis Cayer	Alain Thériault	refuse
13	Marius St-Pierre	Jacques Plamondon	Jacques-A Bilodeau	oui
15	Michel Fleury	Marcel Paré	Johanne Simard	oui
17	Vincent Caron	Denis Cayer	Serge Thibeault	oui
10	Jean Savary	Antoine Lacoursière	Ginette Charette	refuse
10	Rodrigue Grégoire	Jean-Pierre Thiffautl	Jacques Plamondon	oui

### 14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Comme tous les sujets à l'ordre du jour ont été discutés, la clôture de l'assemblée est proposée par Denis Cayer appuyée par Jacques Hardy.

#### Résolu à l'unanimité

Les administrateurs sont invités à participer à la première réunion du nouveau bureau de direction afin de procéder à l'élection des officiers de la Corporation.

André Martin, et Georges-Émile Paradis  
Secrétaires de l'assemblée